

AVIS À LA POPULATION
RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
- VILLE DE NAMUR -
Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEUR: EOLE-LIEN SC, Rue Bout du Village 54, 5020 Namur (Temploux)

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Namur, Floreffe, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre et La Bruyère.

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 en vue de l'implantation et de l'exploitation, en extension de son éolienne déjà existante, **d'une (1) nouvelle éolienne** d'une hauteur en bout de pale de maximum 200m et d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW, sur le territoire de la ville de Namur, à Temploux. La nouvelle éolienne serait située entre les villages de Spy, Temploux et la Nationale E42, sur la parcelle cadastrée à Namur, 8^e division, Temploux, section E, parcelle 2Z, au point x = 175360, y = 130950.

EOLE-LIEN vous invite à participer à la réunion d'information organisée
le mardi 16 mai 2023 à 18h
à la salle Saint Hilaire, place du 150e anniversaire à 5020 Namur (Temploux)

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude CSD Ingénieurs, Avenue Prince de Liège, 72 à 5100 Jambes (Namur).

Conformément à l'article R41- 4 du Livre 1er du Code de l'environnement, toute personne peut, dans un délai de **quinze jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse au Collège communal de Namur (Hôtel de Ville, Rue de Fer, 5000 Namur) **ou par email à l'adresse permis.environnement@ville.namur.be** et en copie à EOLE-LIEN SC, à l'attention de Pascal Gatellier et Xavier Cocu, administrateurs, Rue Bout du Village, 54 à 5020 Namur (Temploux) - info@eole-lien.be.

Toute information sur ce projet peut être obtenue par courrier au siège de la coopérative à l'attention de Pascal Gatellier et Xavier Cocu, administrateurs, Rue Bout du Village, 54 à 5020 Namur (Temploux) ou par courriel : info@eole-lien.be